



**Convention-cadre bourguignonne
en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte
avec la communauté urbaine du Grand Dijon, Dijon, Quetigny et
Marsannay-la-Côte**



Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte :

Le Grand Dijon s'est donné comme ambition de devenir une référence en matière d'écologie urbaine et a fait le choix de développer une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique en association avec les différentes parties prenantes du territoire.



En 2009, Le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'engagent, volontairement – et avant le Grenelle - dans la réalisation de leur PCET exemplaire. Ils sont lauréats de l'appel à projet lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne.

En 2012 le Conseil Communautaire délibère son Plan Climat Energie Territorial en positionnant Cit'ergie comme l'outil d'animation, de mise en œuvre, d'évaluation et de labellisation.

Le Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon a abouti à la création d'une stratégie unique territoriale et d'un plan d'actions commun et complémentaire aux deux collectivités. Le dispositif Illicommunes, d'accompagnement des Communes à la réalisation et la mise en œuvre de plans climat énergie communaux a permis de créer une dynamique territoriale autour de ces enjeux.

Cet engagement a été récompensé par la remise du Label Cit'ergie lors des assises de l'énergie en janvier 2014 à la Ville de Dijon et en janvier 2015 au Grand Dijon.

Il se trouve aujourd'hui renforcé et confirmé par la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel le Grand Dijon a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie aux côtés des Communes de Dijon, Quetigny et Marsannay-la-Côte, toutes trois signataires de la charte du PCET du Grand Dijon.

La Commune de Quetigny a pour sa part été labellisée Agenda 21, alors que Marsannay-la-Côte s'engage dans cette même démarche.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet du territoire du Grand Dijon apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

Les collectivités de Dijon, Quetigny, Marsannay-la-Côte et le Grand Dijon, toutes quatre lauréates sur le même territoire, se regroupent au sein d'une démarche partagée et conviennent de la désignation des référents suivants :

Jean-Patrick MASSON, conseiller communautaire délégué au patrimoine, à l'environnement, aux réseaux et aux déchets ménagers sera l'élu référent.

Il est l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et assure les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. Dans le présent où il s'agit de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Oanez CODET-HACHE, responsable du service écologie urbaine sera l'interlocutrice technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre, Myriam Normand, directrice régionale de l'ADEME. Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

Pour l'exécution des conventions financières TEPcv à venir, le référent régional est : Didier Soulage, chef de service à la DREAL Bourgogne.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

En 2005 les émissions de GES du territoire du Grand Dijon atteignaient 1 700 000 teCO₂.

Les principaux secteurs d'émissions :

Les bâtiments représentent 38,5% des émissions de GES du territoire, répartis de la manière suivante :

- Résidentiel : 390 000 teCO₂
- Tertiaire : 264 000 teCO₂

- Secteurs auquel il faut ajouter le secteur production d'énergie (réseaux de chaleurs du territoire) : 101 000 teCO₂.

Les déplacements représentent 29% des émissions de GES du territoire avec 488 000 teCO₂

Les biens de consommation et fin de vie des déchets représentent 15% des émissions de GES avec 258 000 teCO₂.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

Les objectifs stratégiques des PCET Grand-Dijon auxquels ont adhéré les trois Communes lauréates TEPCV sont les 3x20 à l'horizon 2020, soit une réduction de 20% des émissions de GES grâce à une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique et l'atteinte de 20% d'ENR dans le mix énergétique.

Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

Réduire de 381 630 teCO₂ les émissions de CO₂ du territoire :

- Habitat : -40% d'émissions de GES soit -156 000 teCO₂
- Tertiaire : -42% d'émissions de GES soit -111 300 teCO₂
- Déplacements : -10% soit -48 800 teCO₂
- Production de chaleur (réseau de chaleur) : -21% soit -22 050
- Déchets : -14% d'émissions de GES soit -17 780 teCO₂
- Biens de consommation : -10% soit -13 100 teCO₂
- Industrie : -14% d'émissions de GES soit -10 780 teCO₂
- Agriculture : -14% d'émissions de GES soit -1 820 teCO₂

Les principaux enjeux sur le territoire du Grand Dijon sont :

La maîtrise de l'énergie prioritairement dans les secteurs de l'habitat, du patrimoine des collectivités locales et des mobilités.

Le développement des énergies renouvelables

Les Communes du Grand Dijon s'engagent dans un processus de stratégie énergétique de leur patrimoine bâti qui représente une grosse part des émissions de GES. A titre d'exemple, le bilan carbone patrimoine et service de la ville de Dijon a montré que les activités de la collectivité émettaient 51 000 teCO₂. Les émissions de GES liées à la consommation d'énergie représentent 31% des émissions de GES produites par l'activité de la collectivité.

Le second secteur d'émissions est celui des déplacements de visiteurs avec 20,4% des émissions de GES alors que les émissions de GES liées aux déplacements des agents représentent quant à elles 11,6% des émissions totales.

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

les actions suivantes sont identifiées sur le territoire du Grand Dijon

Maîtrise de l'énergie :

- Suite au passage en Communauté Urbaine, volonté de mettre en place une stratégie ambitieuse de réduction des consommations sur l'éclairage public.
- Réalisation d'audits énergétiques et de travaux d'amélioration thermique des bâtiments publics
- Financement en matière de rénovation énergétique dans le parc privé
- Financement en matière de rénovation énergétique dans le parc public
- Projet de création d'un guichet unique de rénovation thermique de l'habitat

Développement des énergies renouvelables :

- Réalisation d'un réseau de chaleur 80% ENR
- Construction d'une chaufferie bois pour atteindre 60% d'énergies renouvelables sur le réseau Sud
- Projet de construction d'une unité de méthanisation

Mobilité :

- Prioribus
- Schéma Directeur des Mobilités Actives
- DSP Mobilité – 1^{ère} en France – confier l'ensemble de l'offre mobilité du territoire à un délégataire

Stratégie et planification :

- Construction du PLU intercommunal facteur 4 intégrant le PLH, le PDU et le PCET

Mobilisation des acteurs et des habitants :

- Actions de sensibilisation à l'environnement notamment réalisé par Latitude 21, la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon
- Défi Famille à Energie Positive : 140 familles du Grand Dijon inscrites sur la saison 2014-2015
- Dispositif Illicommunes – dispositif d'accompagnement des 17 Communes signataires de la Charte du plan climat énergie territorial du Grand Dijon dans la réalisation et la mise en œuvre de leur plan climat communal

Stratégie énergétique communale :

- Définition d'une stratégie énergétique patrimoniale incluant le suivi des consommations des communes – mise en place d'un CEP par le Grand Dijon à destination des Communes.
- Réalisation de prédiagnostics ou d'audits énergétiques sur le patrimoine communal
- Mise en place d'actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux suite à la réalisation des prédiagnostics ou d'audits
- Rénovation thermique du bâti.

La subvention de 500K€ sera mobilisée en faveur des actions suivantes :

- sur le territoire du Grand-Dijon :

rénovation de l'éclairage public

réalisation d'audits énergétiques

sensibilisation au développement durable

- sur le territoire de Dijon :

réalisation d'audits énergétiques

- sur le territoire de Quetigny

rénovation de 10 bâtiments communaux

- sur le territoire de Marsannay-la-Côte

réalisation de jardins pédagogiques

rénovation d'un bâtiment communal.

D'autres projets sont d'ores et déjà identifiés et justifieront la sollicitation d'une subvention complémentaire allant jusqu'à 2 M€.

5. Calendrier prévisionnel

Plan d'actions du PCET du Grand Dijon : 2010-2020

Révision du PCET : 2016-2017

Labellisation Cit'ergie Ville de Dijon : 2017

Labellisation du Grand Dijon : 2018

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or



Eric DELZANT

pour l'ADEME
le Président



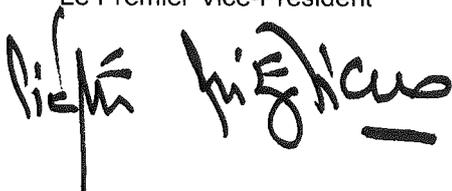
Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne



François PATRIAT

Pour la Communauté Urbaine
Le Premier Vice-Président



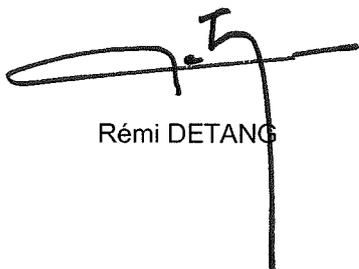
Pierre PRIBETICH

Pour la Ville de Dijon
La Première Adjointe



Nathalie KOENDERS

Pour la Ville de Quetigny
Le Premier Adjoint



Rémi DETANG

Pour la Ville de Marsannay-La-Côte
Le Maire



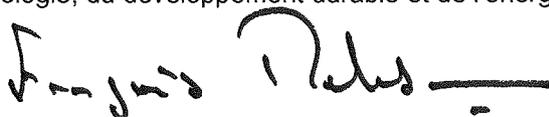
Jean-Michel VERPILLOT



en présence de

Mme Ségolène ROYAL

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



en présence de

M. François REBSAMEN

Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social